

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUZELLE
HAUTE-GARONNE**

Séance du 27.02.2017

Membres présents : 25
En exercice : 29
Qui ont pris part : 29
Date de la convocation : 21.02.2017

L'an deux dix-sept, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice RODRIGUES.

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, Mme SALVANS, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme CASSAN, M. ROSELLO, Mme LACROIX, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, M. MORANDIN

PROCURATIONS : M. VIVES à Mme FRAPPIER; M. DALMAS à M. CASSIGNOL; Mme MOREAU à M. MORANDIN; Mme LAVILLE à M. PECHAMAT

ABSENTS : Néant

Secrétaire : Mme LACROIX

Délibération n°2017-3-1

INTERCOMMUNALITE : Avis de la commune sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 du S.M.T.C.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par le Syndicat Mixte des transports en commun / TISSEO dans le cadre du projet Mobilités 2020-2025-2030 au titre de la Consultation des Personnes Publiques Associés. Monsieur le Maire rappelle qu'en France, toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants doivent disposer d'un plan de déplacements urbains dont les principes régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

La Grande Agglomération Toulousaine, forte à ce jour de plus d'1 million d'habitants, dispose d'un PDU depuis 2001, révisé une première fois en 2012. Ces précédents plans ont notamment permis la réalisation des grandes infrastructures de déplacements.

Le SMTC / TISSEO a décidé d'initier une nouvelle révision afin de répondre aux objectifs suivants :

- La poursuite attendue du développement démographique et urbain de l'aire métropolitaine toulousaine,
- Le maintien du dynamisme économique,
- Les nouvelles formes de mobilités partagées et collaboratives rendues possibles par les nouveaux outils d'information et de communication,
- Un cadre législatif en forte évolution et permettant la libéralisation des transports,
- La nécessité de mener à bien de nouveaux projets de transports en commun structurants et capacitaires répondant à l'augmentation de la demande de déplacements, avec plus particulièrement le projet de 3^{ème} ligne de métro et la poursuite du maillage du réseau structurant (interconnexion ligne B – 3^{ème} ligne de métro, extension tramway, téléphérique urbain sud, réseau Linéo...),
- La prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique et des conséquences en matière de santé publique.

Il apparaît ainsi nécessaire d'adapter la stratégie mobilité et de faire évoluer le PDU en vigueur sur la grande agglomération toulousaine.

Le SMTC et ses partenaires se mobilisent d'ores et déjà sur la mise en œuvre des actions répondant aux besoins quotidiens de mobilité des habitants de la grande agglomération toulousaine :

- Etudes de faisabilité des nouveaux projets de transports en commun structurants enclenchés : 3^{ème} ligne, ceinture sud, téléphérique urbains sud
- Programmation du passage à 52 m de la ligne A du métro (les travaux auront lieu en 2017, 2018 et 2019), du réseau Linéo (les 10 lignes seront déployées d'ici 2020), de l'extension des P+R
- Poursuite des aménagements cyclables (+140 kms d'itinéraires cyclables programmés de Toulouse Métropole).
- Poursuite de la mise en accessibilité des réseaux (programmes d'investissements actés de la région, du Département et du SMTC)
- Déploiement des services de covoiturage et de l'accompagnement aux entreprises des plans de mobilité
- Réflexion sur l'élaboration des premiers pactes urbains
- Démarrage d'études multimodales routières pour améliorer les conditions de circulation
- Travaux et échanges en cours avec des partenariats SMTC/public-privé pour expérimenter des pistes d'innovation

En sa qualité de personne publique associée, la commune de Beauzelle doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur le projet présenté, assorti des réserves suivantes :

1. Le Plan de Déplacements Urbains proposé apporte une réponse partielle aux enjeux mis en évidence dans le SCOT notamment en matière de corrélation déplacement et habitat.
2. Le financement du projet reste incertain. La contribution de Toulouse Métropole va jusqu'à doubler à l'horizon 2025 et l'estimation des dépenses mérite d'être affinée. En l'absence d'informations complémentaires, tout dérapage du projet risque de se traduire par une hausse de fiscalité après 2020 ou entraînera une réduction des ambitions annoncées, contraire aux besoins de déplacement et au développement de notre agglomération.
3. Le volet investissement du projet mobilité va fortement contribuer à l'endettement de notre entité publique (Toulouse Métropole et Tisséo SMTC) puisque, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'euros en 2024. Il est à craindre dès lors de ne pouvoir mener pour longtemps dans notre agglomération une politique d'investissement autre que celle ainsi consacrée aux transports.
4. En ce qui concerne l'amélioration du temps de trajet du tramway, proposition d'une accélération comme le RER par une desserte partielle des stations avec affichage des points desservis par la rame.
5. Insuffisance de la desserte en transport en commun au nord de Beauzelle en direction de Seilh et des zones d'activités de Lespinasse, Fenouillet et Saint Alban. Demande d'étude de son renforcement.
6. Insuffisance de la prise en compte dans le projet Mobilités des effets du nouveau Parc des Expositions sur la circulation : demande d'une réflexion pour le développement des accès en mode doux en direction du PEX.
7. Déploiement d'abribus aux endroits les plus fréquentés sur la commune, comme par exemple arrête zone commerciale du Garossos.
8. Demande d'étude d'une nouvelle politique de rabattement vers le tramway, la suppression du TAD ayant conduit à limiter l'accès aux transports en commun d'une partie de la population éloignée des arrêts ou présentant des difficultés de mobilité.

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) :

- DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 avec les réserves exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 28 février 2017
et publication ou notification du 28 février 2017
pour une durée de deux mois.



